



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES (CONTRÔLE TECHNIQUE)



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

---

**Mission de contrôle technique concernant les travaux de la rénovation et automatisation du système de manœuvre des six passes du barrage de Port-Mort situé dans l'Eure (27)**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Lundi 14 avril 2025 à 11h00

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**  
Direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage - Unité opérationnelle de Paris  
18 quai d'Austerlitz  
75013 PARIS

Dans le cadre des futurs travaux de rénovation des six passes du barrage de Port-Mort situé dans le département de l'Eure (27), Les Voies Navigables de France lance une consultation pour l'attribution d'un marché de contrôle technique à partir de la phase d'études du PRO, jusqu'à la réception des travaux. Vous trouverez le DCE sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2722998&orgAcronyme=d4t>.

Le DCE comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement et ses annexes financières (AE + annexes) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses technique particulières (CCTP) ;
- La décomposition des prix global et forfaitaire (DPGF).

Si cette consultation vous intéresse, je vous remercie de nous adresser, **avant le : lundi 14 avril 2025 11h00**, votre offre comprenant :

- L'acte d'engagement rempli et signé ;
- Le DPGF remplie ;
- Un mémoire technique détaillant notamment la présentation de l'équipe dédiée au projet (CV et références), l'organisation et la méthodologie proposée pour l'exécution de la mission ;
- La preuve d'agrément contrôle technique ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu par la loi.

Votre offre est à transmettre via la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2722998&orgAcronyme=d4t>.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %

VNF pourra procéder à des négociations, mais se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation.

En cas de question sur cette consultation, vous pouvez adresser vos questions via la plateforme PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2722998&orgAcronyme=d4t>.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à cette consultation.